

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 19/07/23

ID : 074-217400704-20230711-D2023\_58-D2



Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2023 - 58

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	21
Dont huit pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 06 juillet 2023

**OBJET : CREATION DE POSTES  
NON PERMANENTS POUR FAIRE  
FACE A UN ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ AU  
RESTAURANT SCOLAIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, le conseil municipal de la Commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.  
De PROYART A. BAARSCH C. ZANNI F.  
CHANTELOT C. PLEYNET J.P. BILLARD  
G. CHEVRON F. QUERNEC GARIN C.  
CHAMPEAU S. CHANTELOT L.**

**EXCUSES : MORAND F. « pouvoir à  
BILLARD G. » FICHARD B. « pouvoir à  
MORIAUD P. » ARNOUX R. « pouvoir à De  
PROYART A. » RACINE FREIXENET M.  
« pouvoir à QUERNEC GARIN C. » DIANA  
C. « pouvoir à CHEVRON F. » CORNU C.  
« pouvoir à TRONCHON J. » MATTERA A.  
« pouvoir à ZANNI F. » STUBERT B.  
« pouvoir à MEYRIER M. » GEROUDET A.**

**ABSENTE : DENERVAUD M.**

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter quatre agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les missions d'AESH au restaurant scolaire (deux postes à 2H par jour sur 4 jours et deux postes à 1H par jour sur 4 jours)

Sur proposition de Madame le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,



**DÉCIDE** de recruter quatre agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les missions d'AESH au restaurant scolaire (deux postes à 2H par jour sur 4 jours et deux postes à 1H par jour sur 4 jours) .

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 ;

**DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au titre de l'année scolaire 2023 – 2024.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Jérôme TRONCHON

Le maire  
Pascale MORIAUD

